

Veille de l'Observatoire
Numéro 73 (septembre 2011)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:

http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO:

1. Intégration économique des immigrants au Canada
2. Planification de l'immigration au Québec 2012-2015 : nouveaux mémoires
3. Droits des peuples autochtones
4. Droits des minorités en Europe
5. Nouvelles lignes directrices pour combattre l'anti-tsiganisme
6. Sommet de villes et de régions européennes pour améliorer la situation des Roms
7. Nouvelles données sur les migrations internationales
8. Pauvreté des minorités racisées aux États-Unis
9. Municipalités et immigration : l'importance du logement abordable et des transports collectifs
10. Critiques de l'agence européenne des frontières
11. Diversité culturelle à Londres

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Intégration économique des immigrants au Canada

Une étude de **Statistique Canada** intitulée *Intégration des immigrants formés à l'étranger au marché du travail canadien : facteurs déterminants de la réussite* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2011094-fra.pdf>) part du constat que les

immigrants formés à l'étranger sont proportionnellement moins nombreux que les personnes nées au Canada à travailler dans leur domaine ou à faire état d'un emploi ou d'un revenu correspondant à leur formation. L'étude cherche à identifier les facteurs expliquant la réussite de certains. De ce point de vue, le fait d'avoir étudié dans un domaine où il existe un lien évident entre le diplôme et la capacité de répondre aux exigences de l'emploi constitue un atout. Ainsi, les immigrants formés dans le domaine de la santé sont plus nombreux à travailler dans leur domaine que ceux formés en affaires, en finance ou en administration. L'étude constate aussi des disparités régionales, l'Alberta étant la province où les immigrants s'en tirent le mieux et les provinces de l'Atlantique, suivies de près du Québec, les provinces où ils affrontent le plus de difficultés.

Dans une récente étude, le **Canadian Labour Market and Skills Researcher Network** se penche aussi sur l'intégration économique des immigrants au Canada. *Immigrant Earnings Differences Across Admission Categories and Landing Cohorts in Canada* (<http://www.clsrn.econ.ubc.ca/workingpapers/CLSRN%20Working%20Paper%20no%20%2081%20-%20French%20Abstract.pdf>) compare les revenus des immigrants selon la cohorte (1982, 1988 ou 1994) et la catégorie à laquelle ils appartiennent. Il apparaît que les immigrants économiques admis à titre de travailleurs qualifiés ont des revenus nettement supérieurs à ceux des immigrants des autres catégories; toutefois, les immigrants de la catégorie des réfugiés sont ceux dont les revenus connaissent l'augmentation la plus importante dans les dix années suivant leur établissement au Canada.

Statistique Canada a également publié *Migrations, internationales : 2009* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/91-209-x/2011001/article/11526-fra.pdf>) qui dresse le portrait récent de l'immigration internationale au Canada et établit des comparaisons historiques et internationales.

À QUÉBEC...

2. Planification de l'immigration au Québec 2012-2015 : nouveaux mémoires

Dans le cadre de la consultation gouvernementale sur l'immigration, le **Conseil du statut de la femme** a déposé un *Mémoire sur le document de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 »* (<http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-29-1456.pdf>). Le Conseil demande au gouvernement de tenir davantage compte des caractéristiques du conjoint (il s'agit le plus souvent d'une femme) lorsqu'il décide d'accorder ou non à un requérant le statut d'immigrant. Selon le Conseil, le fait de ne pas accorder d'importance aux caractéristiques de la conjointe est discriminatoire et nuit à l'intégration. Le Conseil recommande aussi l'utilisation de l'analyse différenciée selon le sexe dans la planification de l'immigration et affirme que « le processus de planification, de sélection et d'intégration dans son ensemble doit être revu à la lumière du modèle de l'interculturalisme et des valeurs qui en découlent ».

La **Commission des droits de la personne et de la jeunesse** a également déposé son *Mémoire à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale* (http://www2.cdpcj.qc.ca/publications/Documents/memoire_immigration_planification_2012-2015.pdf). La Commission critique l'idée de contingenter l'immigration en fonction de bassins géographiques, ce qui ouvrirait explicitement la porte à une sélection fondée sur des critères discriminatoires tels que l'origine ethnique ou nationale. La Commission insiste aussi sur

l'importance de la lutte contre les discriminations systémiques dont les immigrants sont la cible sur le marché du travail et réitère son inquiétude concernant la situation des travailleurs migrants temporaires peu qualifiés, qui ne sont pas inclus dans la planification de l'immigration, mais qui sont néanmoins de plus en plus nombreux au Québec.

Tous les mémoires seront rendus publics et seront déposés sur la page Web de la Commission des relations avec les citoyens (voir : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/consultations/consultation-215-20110414.html>).

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

3. Droits des peuples autochtones

Le **Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones** a déposé auprès du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies un rapport, *Extractive Industries Operating Within or Near Indigenous Territories* (http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/18session/A-HRC-18-35_en.pdf), dans lequel il affirme que l'extraction des ressources naturelles représente actuellement l'une des causes les plus importantes de la négation des droits des peuples autochtones, en raison de ses effets destructeurs tant sur leur environnement physique que sur leurs structures sociales et culturelles. Le rapport analyse les résultats d'un questionnaire envoyé aux États, aux peuples et aux organismes autochtones, aux entreprises et à d'autres acteurs. Il conclut à un manque de compréhension des normes minimales que doit respecter l'industrie extractive afin d'assurer le respect des droits des peuples autochtones.

Également aux Nations-Unies, le **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale** a reçu les rapports de neuf pays (Paraguay, Maldives, Kenya, Géorgie, Ukraine, République tchèque, Albanie, Royaume-Uni et Malte) et a formulé des observations sur ces rapports (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds79.htm>). De même, le **Comité sur les travailleurs migrants** a reçu et commenté les rapports de l'Argentine, du Chili et du Guatemala (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/cmws15.htm>).

4. Droits des minorités en Europe

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** a rendu disponible un rapport intitulé *Respect for and Protection of Persons Belonging to Minorities 2008-2010* (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-Report-Respect-protection-minorities-2011_EN.pdf), portant notamment sur les minorités ethniques, linguistiques ou nationales. Le rapport offre une vue d'ensemble des initiatives récentes de l'Union européenne et des changements intervenus après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009; en effet, ce traité accorde une importance accrue à la protection des minorités, qu'elle inscrit dans le droit primaire de l'Union européenne. Le rapport aborde également la situation des minorités sur le plan national, du point de vue de la discrimination et du racisme en matière d'emploi et d'éducation, de la liberté de religion, de la participation à la vie publique, de la représentation dans les médias et de l'utilisation des langues.

5. Nouvelles lignes directrices pour combattre l'anti-tsiganisme

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** a formulé une *Recommandation de politique générale sur la lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations*

envers les Roms

(http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommendation_N13/f-RPG%2013%20-%20A4.pdf) qui s'adresse aux 47 États membres du Conseil de l'Europe. La Commission appelle notamment les États à éliminer la ségrégation scolaire des enfants roms, à empêcher toute expulsion forcée sans préavis et sans possibilité de relogement, à régulariser l'occupation de sites qui ne correspondent pas aux normes d'urbanisme lorsque la situation a été tolérée depuis longtemps par les autorités, à assurer aux Roms l'égalité d'accès aux soins de santé et aux hôpitaux, à supprimer les obstacles à l'exercice des métiers traditionnels des Roms ou du moins à les consulter s'il y a lieu de trouver des solutions de rechange, etc. Les États doivent encourager les Roms à porter plainte lorsqu'ils sont la cible de crimes racistes, et les médias ne doivent pas diffuser des informations qui attisent la discrimination.

L'ECRI a également fait paraître un nouveau *Rapport sur la Lituanie* (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Lithuania/LTU-CbC-IV-2011-038-FR.pdf>). La Commission constate des progrès en matière de lutte au racisme et à l'intolérance, mais se dit préoccupée par l'absence de loi sur les minorités nationales et par la situation des Roms en Lituanie.

6. Sommet de villes et de régions européennes pour améliorer la situation des Roms

La *Déclaration de Strasbourg sur les Roms*, adoptée par le Conseil de l'Europe en octobre 2010, insistait sur l'importance de l'action locale et régionale pour améliorer leur situation. Pour faire suite à cette *Déclaration*, le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** a organisé un Sommet des Maires le 22 septembre 2011 à Strasbourg (France) pour traiter de la situation des Roms et des Gens du voyage. Ce Sommet a réuni des représentants de municipalités et de régions, de réseaux et d'institutions européennes, et d'organisations de Roms. Dans une intervention intitulée *Lutter contre les préjugés, gérer la diversité* (<https://wcd.coe.int/wcd/ViewDoc.jsp?Ref=20110922-FERYP&Language=lanFrench&Ver=original&Site=Congress&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=CACC9A&BackColorLogged=EFEA9C>), le **Forum des jeunes Roms et tziganes européens (FERYP)** souligne l'exemple de l'une des municipalités de Skopje, en Macédoine, où les Roms forment la majorité de la population et qui est dirigée par un Rom. L'organisme souligne que les problèmes vécus par les Roms ne pourront être résolus qu'avec leur participation. Le rapport final du Sommet, *General Report on the Summit of Mayors on Roma* (<https://wcd.coe.int/wcd/ViewDoc.jsp?Ref=Roma-report-fresno&Language=lanEnglish&Ver=original&Site=Congress&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=CACC9A&BackColorLogged=EFEA9C>), affirme la nécessité de travailler à l'échelle locale, note l'exacerbation des difficultés affrontées par les Roms et indique que les participants veulent créer une alliance européenne des villes et régions pour améliorer la situation des Roms et des Gens du voyage.

7. Nouvelles données sur les migrations internationales

La population migrante continue de croître à la fois dans les pays américains et dans les pays de destination des émigrants qui quittent ces pays. L'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**, l'**Organisation des États américains (OAS)** et la **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ECLAC)** ont produit un document intitulé *International Migration in the Americas : First Report of the Continuous Reporting System on International Migration in the Americas (SICREMI)*

(<http://www.oecd.org/dataoecd/50/36/48423814.pdf>), qui présente des données sur les flux migratoires dans les Amériques ainsi que sur les principaux programmes et politiques des États de la région à cet égard. Le SICREMI, nouveau système d'observation permanente des migrations internationales pour les Amériques, s'inspire du système d'observation permanente des migrations de l'OCDE (le SOPEMI), créé en 1973. Le rapport fait état de données pour l'Argentine, le Belize, le Canada, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Salvador et l'Uruguay; la prochaine publication portera également sur la Barbade, le Brésil, la Bolivie, le Guatemala, le Costa Rica, le Paraguay, Panama, le Pérou et la République dominicaine. On apprend notamment qu'entre 2003 et 2009, près de 950 000 personnes ont migré chaque année des Amériques vers les pays de l'OCDE, dont près de la moitié vers les États-Unis et le quart vers l'Espagne. Le rapport traite également de l'évolution récente dans les flux des envois d'argent, de la situation récente dans le marché du travail des migrants venus de pays américains, et de la situation des demandeurs d'asile dans les Amériques.

Par ailleurs, l'OCDE et la **Banque mondiale** ont collaboré pour constituer une nouvelle base de données sur les migrants internationaux, DIOC-E, qui inclut non seulement les pays de l'OCDE comme pays de destination, mais aussi des pays qui n'en font pas partie. Cette base de données permet d'étudier la migration Sud-Sud et de réaliser des comparaisons avec la migration Sud-Nord. En particulier, des données plus fiables provenant des pays d'origine permettent de calculer des taux d'expatriation par niveaux d'instruction en incluant les grands pays de destination hors de la zone OCDE. Un document de travail de l'OCDE, *Les migrants internationaux dans les pays développés, émergents et en développement : élargissement du profil* (<http://www.oecd.org/dataoecd/42/57/48435895.pdf>), utilise les données de DIOC-E pour décrire les caractéristiques des populations immigrées et émigrées et offrir de nouvelles estimations de la « fuite des cerveaux ».

AILLEURS DANS LE MONDE...

8. Pauvreté des minorités racisées aux États-Unis

Aux États-Unis, une étude du **U.S. Census Bureau** analyse les revenus, la pauvreté et l'accès à l'assurance-maladie de la population américaine. Le document *Income, Poverty, and Health Insurance Coverage in the United States: 2010* (<http://www.census.gov/prod/2011pubs/p60-239.pdf>) comporte pour chacun de ses trois thèmes des pages consacrées à la rubrique « Race and Hispanic Origin » qui offrent des éléments d'un portrait de la pauvreté des minorités racisées.

Dans *Canaries in the Coal Mine: Census Data Show Long-Term Financial Distress Among People of Color* (http://www.prrac.org/pdf/Canaries_in_the_Coal_Mine.pdf), le **Poverty and Race Research Action Council** analyse les données du recensement américain concernant la pauvreté des minorités racisées. On constate ainsi une augmentation de la pauvreté parmi les Afro-descendants et les Hispaniques, des taux de pauvreté pour ces groupes qui sont plus du double de celui du groupe des Euro-descendants, et des taux de chômage plus élevés. L'organisme signale aussi que la mobilité descendante, en vertu de laquelle les gens sortent de la classe moyenne dans laquelle ils sont nés, affecte 38% des hommes chez les Afro-descendants comparativement à 21% des hommes du groupe majoritaire.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

9. Municipalités et immigration : l'importance du logement abordable et des transports collectifs

Dans un rapport intitulé *Construire sur du solide : le rôle des municipalités dans l'établissement des immigrants*

(http://www.fcm.ca/Documents/reports/Starting_on_Solid_Ground_Municipalities_and_Immigration_FR.pdf), la **Fédération canadienne des municipalités (FCM)** affirme que la pénurie de logements abordables et l'absence de transports collectifs efficaces font partie des principaux obstacles empêchant la réussite des immigrants. La Fédération met l'accent sur le rôle essentiel joué par les municipalités dans l'accueil des nouveaux arrivants, souligne qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour assumer cette tâche, et formule cinq recommandations : 1) élargir et prolonger les services d'établissement, 2) établir des indicateurs précis de la réussite de l'établissement des immigrants, 3) reconnaître les municipalités comme d'importants partenaires, 4) combler les lacunes du marché du logement et 5) réduire le temps requis pour aller travailler et améliorer les transports collectifs.

INTERNATIONALES...

10. Critiques de l'agence européenne des frontières

Frontex, l'agence européenne des frontières, a été critiquée par plusieurs organismes pour la façon dont elle traite les migrants. Ainsi, le **Réseau européen contre le racisme (ENAR)** a critiqué par voie de communiqué (<http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/pdfpress/2011-09-15%20Frontex.pdf>) le renforcement récent des pouvoirs de Frontex, soulignant que l'on n'a pas mis en place des mesures efficaces pour faire en sorte que l'agence respecte les normes internationales en matière de droits de la personne. ENAR reproche à Frontex de forcer les navires à faire demi-tour en Méditerranée pour retourner leur cargo humain de migrants à leur point de départ, et d'avoir créé des camps de détention en Tunisie et au Maroc. ENAR note que l'Union européenne prévoit augmenter les budgets de Frontex de 38% en 2012-2013 alors que les crédits accordés aux droits humains fondamentaux diminuent de 1 %.

Par ailleurs, dans son rapport *The EU's Dirty Hands : Frontex Involvement in Ill-Treatment of Migrant Detainees in Greece* (http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/greece0911webwcover_0.pdf), l'organisme **Human Rights Watch** affirme que Frontex transfère certains migrants vers des centres de détention surpeuplés en Grèce où les conditions sont inhumaines et dégradantes. Le rapport s'appuie sur des entretiens menés auprès de 65 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en Grèce en novembre et décembre 2010 et en février 2011, ainsi qu'auprès de responsables de Frontex et de la police grecque. L'organisme demande à l'Union européenne de s'assurer que Frontex justifie ses actions.

ENAR a également fait paraître récemment un rapport intitulé *Integration Beyond Migration: Kicking Off the Debate* (http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/Publication_Integration_EN_final.pdf). Ce document propose une réflexion sur les concepts qui sous-tendent l'approche actuelle de l'Union européenne en matière d'intégration et formule des recommandations à l'intention des décideurs de l'UE, des employeurs, et des acheteurs et fournisseurs de services.

11. Diversité culturelle à Londres

Le **Compas Centre on Migration, Policy and Society** a fait paraître un document intitulé *Commonplace Diversity and the 'Ethos of Mixing': Perceptions of Difference in a London Neighbourhood*

(http://www.compas.ox.ac.uk/fileadmin/files/Publications/working_papers/WP_2011/WP1191_Wessendorf.pdf). Ce rapport présente une analyse des attitudes envers la diversité culturelle manifestées dans Hackney, un quartier extrêmement pluriethnique de Londres. Pour les résidents, dont beaucoup sont des immigrants arrivés à des moments très divers, la diversité ethnique, culturelle et linguistique est ressentie comme un aspect normal et même favorable de la vie quotidienne. Dans les espaces publics et associatifs, on constate de nombreuses interactions qui transcendent les différences culturelles. Cependant, ces interactions se poursuivent rarement dans l'espace privé. Un équilibre délicat est maintenu par l'adhésion tacite à une éthique de la mixité qui fournit la base d'une critique des groupes qui refusent les règles de la sociabilité et pratiquent l'autoségrégation.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318